

Organisme certificateur



Centre d'Études et de Recherches
de l'Industrie du Béton

CS 10010 - 28233 ÉPERNON CEDEX - FRANCE

Tél. +33 (0)2 37 18 48 00

e.mail : qualite@cerib.com - www.cerib.com

mandaté par AFNOR Certification



Direction Qualité Sécurité Environnement

N/Réf : DQSE/DNO/VL

Dossier suivi par Dominique NIETO

ligne directe : 06.89.44.58.36

e-mail : d.nieto@cerib.com

Épernon, le 15 février 2022

Objet : Marque NF Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis – Produits de cure

Madame, Monsieur,

Les résultats de l'étude demandée par le comité de certification NF Adjuvants portant sur la comparaison des analyses infrarouge réalisées en mode transmission et en mode réflexion (méthode ATR) ont été présentés lors de la réunion du comité du 16 décembre dernier.

Ils ont mis en évidence que les spectres obtenus par la méthode ATR sont fiables et superposables aux spectres obtenus en transmission.

Il a donc été décidé de permettre l'utilisation de la méthode ATR pour définir les spectres infrarouge des produits et vérifier leur conformité. Par conséquent :

- les usines le souhaitant, pourront définir les spectres IR des nouveaux produits par la méthode ATR ;
- les laboratoires de référence pourront vérifier la conformité de tous les spectres IR par la méthode ATR, mais en cas de non-conformité, devront confirmer le résultat par une analyse en transmission (ce qui ne constituera pas un contre-essai).

Dominique NIETO (d.nieto@cerib.com) reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire relatif à cette évolution.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Cédric FRANCOU

Le Responsable des Activités de Certification

Destinataires : titulaires, membres du comité de certification, AQR concernés



L'accréditation par le COFRAC (COmité FRançais d'ACcréditation) atteste de la compétence et de l'impartialité du CERIB (organisme certificateur accrédité sous le n° 5-0002) pour procéder à la certification des produits industriels (portée disponible sur www.cofrac.fr).

Toute correspondance est à adresser à :

CERIB

Direction Qualité Sécurité Environnement

CS 10010 – 28233 ÉPERNON CEDEX

FRANCE